

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau bâtiment destiné aux activités de grenailage, peinture et montage.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

JLB Leboulch

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARDEAU Philippe, Directeur de site

RCS / SIRET

7 9 0 4 1 5 8 8 9 0 0 0 1 9

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a)	Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation au titre de la rubrique 2940 : Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile...) Projet de création d'un nouveau bâtiment de production.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition de bâtiment désaffectés sur les parcelles 24 et 42.

Aménagement du terrain des parcelles 24, 39, 41, 42, 111 et chemin vert (attente n° de parcelle) en vue de la construction d'un nouveau bâtiment.

Construction d'un bâtiment de 8250 m² destiné aux activités de peinture, grenailage automatique et montage.



4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son activité de fabrication de bennes agricoles, JLB Leboulch souhaite construire un nouveau bâtiment de production afin de :

- Moderniser son activité de peinture ;
- Automatiser son activité de grenillage ;
- Réorganiser son activité de montage en sortie de la ligne de peinture.

Ainsi, l'exploitant pourra :

- Optimiser les flux internes ;
- Mieux maîtriser ses émissions de COV
- Optimiser l'utilisation des produits COV en diminuant la quantité appliquée grâce aux dernières technologies disponibles.

Les activités de peinture, grenillage et montage vont ainsi être déplacées vers le nouveau bâtiment pour, à terme, être enlevées de l'ancien bâtiment de production.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase 1 : Démolition des bâtiments désaffectés sur les parcelles 24 et 42.

JLB Leboulch va détruire d'ancien bâtiment présente sur les parcelles 24 et 42. Ces bâtiments étaient déjà présents lors de l'achat des terrains par la société.

Phase 2 : Aménagement du terrain en vue d'accueillir le nouveau bâtiment.

Phase 3 : Construction du nouveau bâtiment d'un bâtiment de 8250 m² pour les nouvelles activités.

Phase 4 : Installation des équipements en vue de l'exploitation. Ces équipements comprennent une ligne de peinture (3 cabines), une grenilleuse automatique, et plusieurs postes de montage des machines agricoles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau bâtiment va accueillir les activités suivantes :

- Peinture ;
- Grenillage automatique ;
- Montage.

Ces activités font parti des étapes de l'activité de fabrication de bennes agricole de JLB Leboulch. Ces activités étaient déjà celle pratiquées par l'exploitant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le site est autorisé par l'arrêté préfectoral D1/B1/12/409 du 31 juillet 2012.

- Il fait actuellement l'objet d'une procédure de porter à connaissance auprès de la DREAL.

- Une demande de permis de construire sera déposée, en cas d'acceptation, à la suite de la procédure de porter à connaissance et d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des parcelles occupés par JLB Leboulch	76066 m ²
Surface du nouveau bâtiment prévue	8250 m ²
Augmentation de l'utilisation de peinture (rubrique 2940)	+25 kg/j (20 - 25 %)
Augmentation de la production de machines agricoles	+ 50 machines / an (25%)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

JLB Leboulch
Route de Guernanville
Lieu dit "Les Vieux Poirés"
27330 - La Vieille Lyre

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 9 0 ' 8 7 " 78 Lat. 0 0 ° 7 5 ' 6 2 " 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est autorisé par l'arrêté préfectoral D1/B1/12/409 du 31 juillet 2012.

Lors de la demande d'autorisation, une étude d'impact a été réalisée.

Le projet de nouveau bâtiment regroupera les mêmes activités que celles pratiquées actuellement.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage situé au château d'eau des Houssières (n° 179-1-1) est situé à 100m au nord Est du site. Le périmètre de protection rapproché du captage d'eau est situé dans les limites de propriété du site de JLB Leboulch. Cependant, le projet de nouveau bâtiment est situé à l'opposé du site et n'intervient pas dans le périmètre de protection rapproché.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux issus de la démolition et de l'aménagement du terrain : - Structure métallique et matériaux issus de la démolition Les matériaux excédentaires du projet seront triés et valorisés au maximum et confiés à des filières appropriées si nécessaire. A la suite des travaux de décaissement, les terres excédentaires seront utilisées pour niveler les terrains alentours.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires à la construction du nouveau bâtiment seront approvisionnés depuis l'extérieur. Le projet n'utilisera pas les ressources du sol ou du sous sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé en dehors du périmètre de protection rapprochée du point de captage d'eau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une zone UA (zone d'activité) du PLUI de la zone.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site ICPE soumis à autorisation. Le risque principal lié au projet est le risque d'incendie du nouveau bâtiment. Le site n'est pas atteint par des risques technologiques alentours.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Vieille Lyre est exposée au risque inondation et marnière. Cependant, le site n'est pas situé lui même en zone de risque inondation ou en zone de marnière.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque sanitaire est lié à l'émission de COV.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant, le site est soumis à des contrôles et des valeurs limites d'émission par son arrêté préfectoral d'autorisation.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux et d'aménagement : la circulation des engins de chantier va engendrer des déplacements et du trafic. Durant la phase d'exploitation : Optimisation des flux qui va diminuer le trafic interne. Une légère augmentation du trafic externe de l'ordre de 1 transport / 2 semaines est prévue dans le cadre de l'augmentation de la production.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Impact lié au bruit en phase d'exploitation sera limité par : - L'isolation phonique du nouveau bâtiment (moderne) ; - L'orientation des ouvertures du bâtiment vers l'intérieur du site. Un impact lié au bruit sera perceptible durant la phase de travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau bâtiment bénéficiera de murs opaques. La partie translucide du toit générera des émissions lumineuses limitées. L'éclairage extérieur sera limité aux voies de circulation nécessaires pour les flux internes.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets à l'atmosphère proviennent des cabines de peinture, du grenailage, des chaudières et du travail mécanique. Des dispositifs de filtration sont installés pour les activités de peinture et de grenailage. Ces rejets sont limités et suivis selon les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les caractéristiques des rejets des effluents liquides du site de JLB Leboulch sont définis par son arrêté préfectoral d'autorisation. Les points de rejet sont identifiés au paragraphes 4.3.2.2 et 4.3.2.3 de l'arrêté préfectoral. Ceux ci sont situés dans le fossé à l'Ouest du site. Les effluents liquides sont collectés dans le bassin du site et rejetés en respect avec la réglementation, autant pour le débit de rejet que pour la qualité de ceux-ci.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les catégories d'effluents identifiés pour le site de JLB Leboulch sont : - Les eaux usées sanitaires et domestiques ; - Les eaux pluviales de voirie ; - Les eaux pluviales de toiture. Les catégories d'effluents liés au projet seront identiques à celles identifiées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités de JLB Leboulch engendre une production de déchets variée : huiles, peintures, déchets solvants, filtres, poussières de grenaille, bois, DIB, déchets souillés. Ces déchets sont identifiés, triés et envoyés vers les filières adaptées. Le projet n'implique pas la production d'un nouveau type de déchet et n'augmentera pas la quantité globale de déchets produits.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé selon les règles d'implantation définies dans le PLUI du canton de Rugles applicable à la commune de La Vieille Lyre. Cela comprend notamment le respect de la cohérence environnementale, paysagère et architecturale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chemin vert est rétrocédé à la société JLB Leboulch. L'exploitant va créer une déviation en bordure de son site afin que ce chemin puisse continuer à être utilisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de maîtriser ses rejets dans l'air, l'entreprise va :

- Moderniser ses activités de peinture en employant les dernières technologies disponibles
- Installer des sas de désolvantation entre ses cabines de peinture
- Réduire ses flux de véhicules par une meilleure organisation des activités
- Bénéficier d'une meilleure isolation grâce à la construction d'un bâtiment neuf prenant en compte les matériaux de construction moderne
- Respecter les valeurs d'émissions définies dans son arrêté préfectoral d'autorisation
- Étendre les contrôles exigés au nouveau bâtiment.

Afin de maîtriser ses rejets aqueux, l'entreprise va adapter son bassin de collecte des eaux pour correspondre aux nouveaux besoins.

Le porter à connaissance mentionnant ces points délivré à la DREAL est disponible en annexe du présent formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Le nouveau bâtiment est implanté sur une zone UA (zone d'activité) du PLUI prévue à cet effet.
- Les activités exercées dans le nouveau bâtiment sont connues et maîtrisées. Elles font l'objet de contrôles réguliers.
- L'exploitant va étendre les contrôles de ses rejets au nouveau bâtiment
- L'augmentation globale de production reste limitée, il s'agit d'avantage d'une réorganisation avec modernisation des activités.

Ces éléments montrent que le projet n'implique pas de risques supplémentaires sur l'environnement par rapport aux activités actuelles. Nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
(4.4) - Arrêté préfectoral d'autorisation du site de JLB Leboulch.
(4.4) / (6.4) - Dossier de porter à connaissance transmis à la DREAL pour le projet mentionné. Il évoque la prise en compte des impacts environnementaux du projet et les mesures prévues pour la protection de l'environnement dans la partie "notice d'impact".

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Vieille Lyre

le, 04/07/2019

Signature



JLB LEBOULCH
27330 LA VIEILLE LYRE
B.P. N° 11 - Tél. : 02 32 30 67 47
Fax : 02 32 30 59 93
RCS : 790 415 889 00019
TVA FR : 35 790 415 889



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

ROUTE DE GUERNANVILLE

Code postal

2 7 3 3 0

Localité

LA VIEILLE LYRE

Pays

FRANCE

Tél

232306747

Fax

232305993

Courriel

philippe.bardeau@joskin.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BARDEAU

Prénom

PHILIPPE

Qualité

DIRECTEUR

Tél

232306747

Fax

232305993

Courriel

philippe.bardeau@joskin.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

PROJET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE